



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 103 – 10 mars

Faits saillants

- Hausse du taux d'inflation à +3,4 % en février sur un an
- Perte des deux-tiers des fonds propres de la BNS en 2022
- Stagnation de l'écart salarial femmes-hommes à 18 %

Guerre en Ukraine

Matériel de guerre : Alors que les pressions au sujet de la réexportation de matériel de guerre de fabrication suisse continuent de s'accroître, à la fois à l'international et au sein même du débat public suisse, le Conseil fédéral a réaffirmé son opposition à l'autorisation de réexportation d'armes. L'exécutif justifie cette approche par le principe de neutralité, par sa tradition humanitaire, et par les dispositions de la loi fédérale sur le matériel de guerre, qui interdisent les réexportations vers un pays de destination impliqué dans un conflit armé. Au cours de l'année écoulée, la Suisse a rejeté les demandes émanant de l'Allemagne, de l'Espagne et du Danemark.

En 2022, les entreprises suisses ont exporté pour 955 M CHF de matériel de guerre vers 60 pays sur la base des autorisations du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), ce qui correspond à une augmentation de près de +29 % par rapport à l'année précédente. Les exportations de matériel de guerre ne représentent toutefois que 0,25 % des exportations totales de marchandises des entreprises suisses.

Macroéconomie

Inflation : L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) a crû de +0,7 % en février en rythme mensuel, tiré par la forte hausse des prix du transport aérien (+29 %) et des voyages (+9 %), et plus modestement par l'accroissement des loyers locatifs (+0,4 %). Conformément aux attentes, suite à l'entrée en vigueur de l'embargo européen sur les produits raffinés russes le 5 février dernier, le prix de l'essence a progressé de +2,8 % sur un mois. En glissement annuel, l'IPC a crû de +3,4 %, une progression plus élevée qu'attendue, laissant présager un nouveau relèvement des taux par la Banque nationale suisse (BNS) le 23 mars prochain. Les économistes d'UBS ont aussi réhaussé leur anticipation du taux d'inflation annuel moyen à 2,5 % pour 2023 (2,1 % précédemment).

Concurrence : La Commission de la concurrence (COMCO) a ouvert une procédure à l'encontre de Givaudan et Firmenich, deux leaders mondiaux des arômes, des parfums et des ingrédients actifs cosmétiques basés à Genève. Avec deux autres géants du secteur, International Flavors & Fragrances (États-Unis) et Symrise (Allemagne), Givaudan et Firmenich sont soupçonnées d'avoir coordonné leur politique de prix, empêché leurs concurrents de fournir des clients déterminés et restreint la production de certains parfums. Les sanctions encourues pour entente cartellaire, définies à l'article 49a de la loi sur les cartels, peuvent atteindre jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires réalisé en Suisse durant les trois dernières années. En 2022, le chiffre d'affaires de Givaudan s'est élevé à 7,1 Mds CHF, et celui de Firmenich à 4,7 Mds CHF.

Égalité femmes-hommes : Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, sur la base de salaires standardisés sur un plein-temps s'élève à 18 % en Suisse en 2020, soit un revenu mensuel moyen brut de 6 817 CHF pour les femmes contre 8 317 CHF pour les hommes, avec

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 09/03	Var. vs 02/03
EUR/CHF	0,9899	-1,1 %
USD/CHF	0,9375	-0,5 %
SMI	10 949	-1,9 %
Taux 10a	1,410 %	-7,2 pb

d'importantes différences selon les corps de métier. Cet écart est resté relativement stable en l'espace de 10 ans (19 % en 2018, 19,8 % en 2011) et s'avère supérieur à la moyenne de l'OCDE (14 % en 2021, en recul de seulement 2,5 points de pourcentage depuis 2011). D'après l'OFS, près de la moitié de l'écart observé en Suisse s'expliquerait par une différence de profil (âge, formation, ancienneté), les caractéristiques du poste occupé ou le domaine d'activité. L'inégalité femmes-hommes en Suisse est d'autant plus prononcée en tenant compte du travail à temps partiel, fortement subi par une large majorité de femmes.

Secteur financier

Négoce : Les comptes du canton de Genève pour l'année 2022, qui seront publiés le 30 mars, devraient afficher un excédent brut record -et assez inattendu- de 1,3 Md CHF, en grande partie tiré par le produit de l'imposition des bénéficiaires des 550 sociétés de négoce en matières premières établies dans le canton, 1^{ère} place mondiale du secteur. Les traders ont en effet profité du rééquilibrage de l'offre et de la demande induit par la forte volatilité induite par la guerre en Ukraine, couplée à des ruptures de la chaîne d'approvisionnement pour réaliser des marges très élevées. Les sociétés à statuts spéciaux, dont les négociants font partie, ont ainsi bénéficié de la conjoncture pour compenser la hausse de leur imposition suite à la réforme de la fiscalité des entreprises, entrée en vigueur en 2020.

Banque centrale : Comme attendu, la Banque nationale suisse (BNS) a enregistré une perte nette historique de 132,5 Mds CHF pour l'exercice 2022 (soit 17 % du PIB). La perte est imputable, très majoritairement, (i) aux positions de la Banque en devises étrangères, qui ont chuté de 131,5 Md CHF au cours de l'exercice, et de façon marginale (ii) aux positions en franc, en baisse de 1 Md CHF. Son ampleur réduit les fonds propres de la BNS de deux-tiers, à 66 Mds CHF, ce qui a motivé la Banque à annuler toute distribution de dividende ou de bénéfice aux actionnaires privés comme aux autorités fédérales et cantonales.

Crédit Suisse : Fait extraordinaire, Crédit Suisse a reporté la publication de son rapport annuel pour 2022, prévue ce jeudi 9 mars après que l'autorité américaine de surveillance des marchés financiers (SEC) ait interpellé la banque au sujet d'ajustements sur les états financiers des exercices 2019 et 2020, réalisés ultérieurement à la publication de ces derniers. Alors que la Finma (= autorité de surveillance suisse) a récemment mis en exergue les carences du groupe en matière de gestion des risques dans son rapport concernant l'affaire « Greensill », les interrogations de la SEC, qui contrairement à la plupart des autorités de régulation financière, dispose du pouvoir d'infliger des amendes, semblent confirmer les défaillances du contrôle prudentiel au sein de CS. Les affaires à répétition érodent à nouveau la confiance des investisseurs, qui s'était pourtant améliorée à l'annonce de l'octroi de licences d'activité des autorités chinoises à la succursale Credit Suisse Securities China, lui permettant d'opérer en Chine continentale, où la gestion de fortune représente un marché potentiel de 85 Mds USD.

Secteurs non financiers

Emploi : Selon les données de l'OFS sur le temps de travail des actifs occupés en Suisse, les heures de travail annuelles moyennes affichent en tendance une nette baisse. Elles s'élèvent en effet aujourd'hui à 1 495 heures par personne active et par an, soit un temps de travail hebdomadaire moyen de 31 heures contre 42 heures en 1990 et 49 heures en 1950. La Suisse se classe ainsi en-dessous de la moyenne européenne, dans le quart inférieur des pays de l'OCDE. Cette différence résulte du temps de travail partiel puisqu'en considérant les seuls salariés à temps-plein, la moyenne suisse passe à 39 heures par semaine. En comparaison, les actifs français travaillent en moyenne 1 402 heures de travail par an contre 1 332 heures pour les actifs allemands (là-aussi, différence due au poids du travail à temps partiel). La tendance à la réduction du temps de travail a nettement progressé en Suisse ces dernières années : le travail à temps partiel concerne aujourd'hui près d'une femme sur deux (celui-ci restant encore avant tout subi) et près d'un homme sur cinq (en hausse depuis la crise du Covid-19).

Energie : Le Conseil national (= chambre basse du Parlement fédéral) a approuvé le projet de loi visant à accélérer les procédures d'autorisation de construire pour les parcs éoliens et à raccourcir les procédures de recours en justice. Le texte, qui doit maintenant être examiné par le Conseil des Etats, prévoit que cette procédure accélérée s'appliquera jusqu'à ce que les nouvelles installations éoliennes fournissent une production annuelle d'électricité de 600 MW. Cette initiative s'inscrit dans le sillage de l'offensive solaire votée à l'automne 2022.